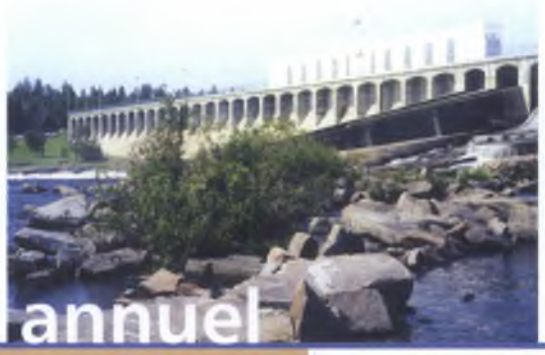
ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 1884-8004102

Centre d'expertise hydrique du Québec



Rapport annuel de gestion 2003-2004









Québec

Centre
d'expertise hydrique
du Québec



Rapport annuel de gestion 2003-2004









Pour plus de renseignements, contactez le Centre d'expertise hydrique du Québec.

Centre d'expertise hydrique du Québec
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est
Aile René-Lévesque, 2e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3866
Télécopieur : (418) 643-6900

Courriel : cehq@menv.gouv.qc.ca
Internet : www.cehq.gouv.qc.ca

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du parlement
Québec

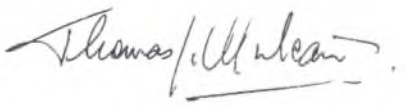
Monsieur le Président,

Je vous transmets le troisième Rapport annuel de gestion du Centre d'expertise hydrique du Québec pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2004. Ce rapport présente les résultats atteints au regard du Plan d'action 2003-2004 et de la Déclaration de services aux citoyens du ministère de l'Environnement.

Le Rapport annuel de gestion 2003-2004 décrit également l'état d'avancement de projets majeurs dans lesquels le Centre d'expertise hydrique du Québec joue un rôle essentiel grâce à ses connaissances et à son savoir-faire dans les domaines des barrages, du régime hydrique et du domaine hydrique de l'État.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Environnement,



Thomas J. Mulcair

Québec, octobre 2004

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport annuel de gestion du Centre d'expertise hydrique du Québec pour l'exercice financier couvrant la période du 1er avril 2003 au 31 mars 2004.

Le présent rapport est le troisième produit par le Centre d'expertise hydrique du Québec depuis qu'il a acquis son statut d'agence. Il présente les résultats atteints relativement aux cibles présentées dans son Plan d'action 2003-2004 ainsi que des interventions majeures en marge de ce plan.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La sous-ministre,

Madeleine Paulin

Madeleine Paulin

Québec, octobre 2004

Madame Madeleine Paulin
Sous-ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
Québec

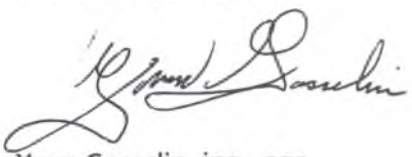
Madame la Sous-Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel de gestion 2003-2004 du Centre d'expertise hydrique du Québec.

Les renseignements qu'il contient sont les résultats atteints au cours de l'exercice en fonction des cibles présentées dans le Plan d'action 2003-2004 de l'agence.

Je vous prie de croire, Madame la Sous-Ministre, en l'expression de mes sincères salutations.

Le directeur général,



Yvon Gosselin, ing., agr.

Québec, octobre 2004

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION DE FIABILITÉ DE L'INFORMATION ..... **IX**

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DE PROGRAMME ..... **X**

1. PRÉSENTATION DU CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC **1**

1.1 MISSION ET MANDATS 1

1.1.1 Principaux mandats 1

1.1.2 Champs d'activité 2

1.2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE 3

1.3 PRODUITS ET SERVICES 3

1.4 CLIENTS ET PARTENAIRES 4

2. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 2003-2004 ..... **4**

2.1 UTILISATION DES RESSOURCES 4

2.1.1 Ressources humaines 4

2.1.2 Ressources financières 5

2.2 DÉFIS 2003-2004 7

2.3 CONTEXTE ENTOURANT L'ATTEINTE DES RÉSULTATS 8

2.4 RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU PLAN D'ACTION 9

2.4.1 Résultats au regard des indicateurs de performance présentés dans la Convention de performance et d'imputabilité 9

2.4.2 Résultats au regard des objectifs liés aux défis 2003-2004 11

2.4.3 Interventions en marge du Plan d'action 2003-2004 17

2.5 RÉSULTATS À L'ÉGARD DES OBJECTIFS DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS ET À L'ÉGARD DES PLAINTES SUR LA QUALITÉ DES SERVICES 21

2.5.1 Résultats au regard de la Déclaration de services aux citoyens 21

2.5.2 Résultats par rapport aux plaintes sur la qualité des services 21

3. PERSPECTIVES 2004-2005 ..... **22**

4. ÉTATS FINANCIERS 2003-2004 ..... **23**

ANNEXE 1 : LISTE DES LOIS QUI RÉGISSENT LE CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC **33**

ANNEXE 2 : SYNTHÈSE DES OBJECTIFS, DES INDICATEURS ET DES RÉSULTATS À L'ÉGARD DU PLAN D'ACTION 2003-2004 DU CEHQ **34**

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse de l'enveloppe budgétaire attribuée au CEHQ et dépenses pour l'exercice 2003-2004 (en milliers de dollars) 6

Tableau 2 : État des revenus du CEHQ selon leurs sources pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004 et le crédit au net (en milliers de dollars) 7

Tableau 3 : Taux de respect des délais pour le traitement des actes statutaires au 31 mars 2004 10

Tableau 4 : Liste des coûts de revient déterminés au cours de l'exercice 17

DÉCLARATION DE FIABILITÉ DE L'INFORMATION

La fiabilité de l'information contenue dans le présent Rapport annuel de gestion 2003-2004 et des contrôles afférents relève de la responsabilité du directeur général.

Le Rapport annuel de gestion 2003-2004 du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) :

- décrit fidèlement la mission, la clientèle et les produits et services du CEHQ;
- présente les défis, les objectifs et les indicateurs de résultats du Plan d'action 2003-2004 du CEHQ ainsi que les résultats obtenus et les principaux faits ayant influencé l'atteinte de ceux-ci;
- présente les principales interventions en marge du Plan d'action 2003-2004;
- présente les engagements relatifs à la Déclaration de services aux citoyens du ministère de l'Environnement et les résultats par rapport à ces engagements;
- présente les états financiers.

À notre connaissance, l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2003-2004 ainsi que les contrôles afférents sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2004.

Yvon Gosselin, ing., agr.
Directeur général du
Centre d'expertise hydrique du Québec

Pierre Aubé, ing., M.Sc.
Chef du Service de la gestion
des barrages publics

Jean-Marie Boucher, bio., M.Sc.A.
Chef du Service de la surveillance
et de l'entretien des barrages publics

Michel Dolbec, ing., M.B.A.
Chef du Service de la
sécurité des barrages

Jocelin Dufresne
Chef du Service de la connaissance
et de l'expertise hydrique

Serge Hamel, ing.
Chef du Service de la gestion
du domaine hydrique de l'État

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Madame Madeleine Paulin
Sous-ministre
Ministère de l'Environnement

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2003-2004 du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ). La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction du CEHQ.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2003-2004 du CEHQ nous paraît, à tous les égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de la vérification interne
et de l'évaluation de programme,

Guylaine Berthiaume

Guylaine Berthiaume, CA

Québec, octobre 2004

1 PRÉSENTATION DU CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC

Le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) est une entité du ministère de l'Environnement qui, conformément à la Convention de performance et d'imputabilité conclue en avril 2001 avec le ministre de l'Environnement, forme une agence au sens de la Loi sur l'administration publique. Il est le résultat du regroupement de trois des unités administratives du Ministère œuvrant dans la gestion de l'eau, soit celles concernant les barrages, le régime hydrique et le domaine hydrique de l'État.

1.1 MISSION ET MANDATS

La mission du Centre d'expertise hydrique du Québec est de gérer le régime hydrique du Québec avec une préoccupation de sécurité, d'équité et de développement durable. À cette fin, il assure la régularisation du régime des eaux par l'exploitation des barrages publics, la gestion foncière et l'intégrité du domaine hydrique de l'État et il veille à la sécurité des barrages. Le Centre fournit également un soutien aux municipalités dans la détermination des zones inondables et des moyens de lutte contre les inondations. De manière plus générale, il acquiert les connaissances hydrologiques et hydrauliques nécessaires au Ministère pour assurer la gestion de l'eau.

1.1.1 Principaux mandats

Brièvement, les principaux mandats réalisés par le CEHQ relativement à l'accomplissement de sa mission sont les suivants:

- Exploiter quelque 250 stations de mesure des niveaux et des débits des principaux cours d'eau du Québec: traiter, analyser et diffuser les données recueillies.
- Exploiter quelque 800 barrages publics.
- Assurer la gestion foncière et l'intégrité du domaine hydrique de l'État.
- Voir à l'application de la Loi sur la sécurité des barrages (L.R.Q., c. S-3.1.01) qui vise quelque 5 000 barrages du Québec.
- Fournir en hydrologie et en hydraulique l'expertise requise au soutien des activités ministérielles.
- Contribuer à la régularisation des bassins hydrographiques limitrophes du Québec (Saint-Laurent, Grands Lacs et Outaouais).
- Fournir un soutien aux municipalités dans la détermination des zones inondables et des moyens de lutte contre les inondations.

1.1.2 Champs d'activité

La connaissance et l'expertise hydrique:

- **Colliger les données** sur les niveaux et les débits des cours d'eau, et ce, à partir de quelque 250 stations hydrométriques réparties sur l'ensemble du territoire québécois, dont quelque 150 transmettent les données au CEHQ par lien téléphonique ou par satellite. Traiter, analyser et diffuser ces données.
- **Fournir l'expertise hydrologique et hydraulique** nécessaire à la gestion de l'eau, à la détermination des zones inondables dans les cours d'eau à risques d'inondation, à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) et au calcul des débits réservés. Le CEHQ offre également une expertise sur les glaces, la formation d'embâcles et l'érosion des berges.
- **Élaborer des modèles prévisionnels** de débit de certains cours d'eau, notamment pour appuyer la gestion quotidienne de barrages et pour fournir l'expertise nécessaire aux intervenants de la sécurité civile en période de crue.

L'exploitation des barrages publics:

- **Gestion -** Déterminer et exécuter les manœuvres nécessaires à la régularisation des débits et au maintien des niveaux d'eau en fonction de l'usage des barrages et des réservoirs (protection contre les inondations, production hydroélectrique, approvisionnement en eau potable ou industrielle, villégiature, loisirs ou conservation de la faune). Ainsi, 36 barrages sont gérés en temps réel, c'est-à-dire qu'ils font l'objet d'un suivi constant par du personnel du Centre qui utilise l'instrumentation appropriée, et ce, 24 heures sur 24. La gestion comprend également la négociation d'ententes contractuelles avec des bénéficiaires de barrages publics.
- **Surveillance -** Détecter, par des inspections régulières et à l'aide d'instruments de mesure, les anomalies qui pourraient nuire au bon fonctionnement des barrages et, par conséquent, à leur sécurité. L'ampleur et la fréquence des activités de surveillance varient en fonction de la vulnérabilité du barrage et des conséquences possibles en cas de rupture.
- **Entretien -** Réaliser les travaux nécessaires au maintien du bon fonctionnement et de la sécurité des barrages publics, des digues et des appareils d'évacuation ainsi que les travaux majeurs de reconstruction, de mise aux normes ou d'arasement des barrages publics.

La gestion du domaine hydrique de l'État:

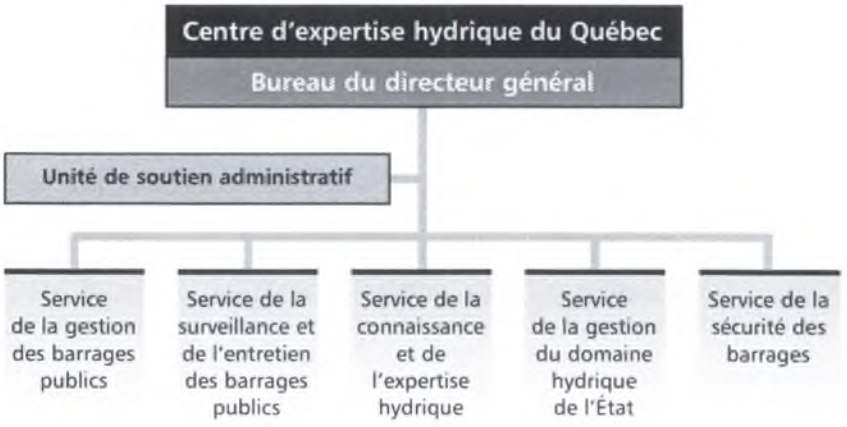
- **Gérer le lit des cours d'eau** navigables ainsi que celui des cours d'eau non navigables des lots concédés après le 1er juin 1884. Il s'agit de gérer l'occupation du territoire et, au besoin, de détecter les empiétements sur le lit des lacs et des cours d'eau publics en vue d'en régulariser l'occupation par un permis d'occupation, un bail, une servitude, une vente ou toute autre mesure nécessaire.
- **Fournir l'expertise** nécessaire à la régularisation foncière des terres de l'État qui sont inondées par des ouvrages de retenue des eaux.
- **Préparer les documents juridiques** relatifs aux droits d'occupation et aux travaux d'arpentage requis par le Ministère aux fins d'enquête et pour la délimitation des réserves écologiques et des habitats floristiques.

La sécurité des barrages:

- **Contrôler la sécurité des barrages** en s'assurant que les propriétaires de barrages respectent les normes de sécurité et la réglementation, notamment par l'analyse des plans, des devis et des études (hydrologie, hydraulique, stabilité de structure et de terrain de fondation) et par des inspections.
- **Préparer les documents techniques et juridiques** pour appuyer les décisions ministérielles et gouvernementales relatives à la construction ou à la modification de barrages.
- **Maintenir à jour un répertoire** des barrages d'un mètre ou plus et en assurer la diffusion.

1.2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le Centre se compose de six unités: une unité de soutien administratif responsable d'exécuter les fonctions administratives et cinq unités opérationnelles. Il comprend également huit centres de service, répartis dans diverses régions du Québec, qui sont destinés à l'exploitation des barrages publics.



1.3 PRODUITS ET SERVICES

Le Centre d'expertise hydrique du Québec fournit des produits et des services qui se regroupent dans quatre champs de prestation:

- **Les produits de connaissance** visent l'acquisition, le traitement, la production et la diffusion d'information dans les champs de compétence du Centre.
- **Le service de gérance** comprend la gestion, la surveillance et l'entretien des quelque 800 barrages et 250 stations hydrométriques qui sont sous la responsabilité du Centre d'expertise hydrique du Québec.
- **Le service d'expertise conseil** regroupe essentiellement la production des avis, des études et des analyses ainsi que les services conseils techniques et scientifiques dans les domaines de compétence du Centre.
- **L'émission d'autorisations et d'actes statutaires** comprend l'analyse des dossiers et la production des divers actes administratifs ou juridiques requis en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages et de la Loi sur le régime des eaux (L.R.Q., c. R-13).

1.4 CLIENTS ET PARTENAIRES

Le CEHQ est en relation constante avec de nombreux clients et réalise plusieurs activités avec différents partenaires.

Les citoyens sont les principaux clients du Centre. Ils sont au cœur de ses préoccupations et de sa mission, qu'il s'agisse des utilisateurs du domaine hydrique de l'État, des riverains qui désirent obtenir un droit d'occupation du domaine hydrique de l'État, des personnes qui bénéficient d'un plan d'eau régularisé par la présence d'un barrage pour la villégiature, les loisirs ou l'approvisionnement en eau, des citoyens qui vivent en aval d'un barrage servant à régulariser les crues et, par le fait même, à en atténuer certains effets négatifs, des citoyens qui seront davantage en sécurité en raison de meilleures normes de sécurité s'appliquant aux barrages, ou encore des citoyens qui bénéficient de la protection découlant de la détermination des zones inondables.

Les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) constituent également une clientèle pour plusieurs produits et services du CEHQ, notamment les cotes de crues, la détermination des zones inondables, les niveaux et les débits des cours d'eau ainsi que les prévisions hydrologiques au moment des crues printanières.

Les propriétaires de barrages, notamment des entreprises productrices ou utilisatrices d'énergie hydroélectrique, des regroupements de villégiateurs et des particuliers font également partie de la clientèle du CEHQ pour l'application de la Loi sur la sécurité des barrages.

Le CEHQ entretient aussi des liens de **partenariat avec des citoyens, des entreprises ou des organismes** (municipalités, régies intermunicipales, regroupements d'utilisateurs, etc.) qui bénéficient de la présence d'ouvrages publics et avec lesquels le gouvernement a conclu des contrats ou des ententes de partenariat sur les modalités de gestion. Il agit également en partenariat avec les organismes touchés par la régularisation des bassins limitrophes du Québec.

Le CEHQ reçoit également de 200 à 300 demandes d'avis technique chaque année de la part du **ministère de l'Environnement,** principalement pour appuyer l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement. **Plusieurs autres ministères et organismes,** principalement le Curateur public du Québec, la Société de la faune et des parcs du Québec et le ministère de la Sécurité publique, comptent aussi parmi ses clients puisqu'ils utilisent les données recueillies par le Centre ou qu'ils font appel à son expertise.

2 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 2003-2004

2.1 UTILISATION DES RESSOURCES

2.1.1 Ressources humaines

Pour mener à bien sa mission et les mandats qui lui ont été confiés, le Centre d'expertise hydrique du Québec compte sur une équipe qui est constituée en grande partie d'ingénieurs, de techniciens et d'ouvriers de diverses disciplines du Centre telles l'hydrologie, l'hydraulique, la structure, la géotechnique, l'instrumentation, la construction, la gestion de barrages et les relevés de terrain.

L'équipe comprend également des arpenteurs-géomètres, des notaires, des agents de recherche en droit, des techniciens et des géographes qui permettent au CEHQ d'assumer ses responsabilités en matière de gestion foncière.

Enfin, l'équipe comprend le personnel nécessaire à l'administration de l'agence et au soutien de ses activités professionnelles et techniques, soit le personnel d'encadrement, les professionnels et les employés de soutien qui effectuent les tâches de secrétariat, de documentation, d'approvisionnement, de facturation, de suivi budgétaire, de développement organisationnel et d'informatique.

Au 1er avril 2003, l'effectif régulier autorisé du CEHQ était de 127 équivalents temps complet (ETC) et de 6 ETC occasionnels pour un total de 133 ETC autorisés.

Au cours de l'exercice, le CEHQ disposait d'un effectif total[1] de 175 ETC, soit 126 ETC pour le personnel régulier, 47 ETC pour le personnel occasionnel et 2 ETC pour le personnel étudiant. Ainsi, pour mener à bien ses activités opérationnelles, particulièrement en période de crue printanière et au cours de l'été, le CEHQ a recours à des employés occasionnels et saisonniers. Le dépassement de l'effectif total autorisé est permis pour le CEHQ puisque celui-ci peut, conformément à l'entente de gestion conclue avec le Conseil du trésor, augmenter son effectif total sous réserve du respect de son effectif régulier et de ses disponibilités budgétaires.

2.1.2 Ressources financières

Le Centre d'expertise hydrique du Québec disposait, pour l'exercice financier 2003-2004, d'une enveloppe budgétaire de près de 19,2 M$ qui est constituée des crédits du CEHQ provenant du portefeuille Environnement, du virement de crédits selon l'entente conclue avec le Curateur public du Québec ainsi que des crédits du Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées à la suite des pluies diluviennes survenues les 19 et 20 juillet 1996.

De plus, conformément à l'entente de gestion conclue avec le Conseil du trésor et en vertu de la Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c.3), le CEHQ a pu reporter au présent exercice une partie des crédits budgétaires 2002-2003 non utilisés (portefeuille Environnement), excluant la partie transfert. L'enveloppe budgétaire inclut donc le montant maximal pouvant être reporté conformément à l'entente de gestion, soit 0,6 M$.

Pour l'exercice 2003-2004, la quote-part des dépenses assumées directement par le ministère de l'Environnement et le gouvernement du Québec pour le CEHQ s'élève à près de 5,8 M$, ce qui inclut la valeur des divers services de soutien administratif, les avantages sociaux, la contribution aux régimes de retraite et la dépense d'amortissement afférente aux immobilisations. À ce montant s'ajoutent 13,3 M$ pour les dépenses de traitement et de fonctionnement, les dépenses effectuées selon l'entente avec le Curateur public du Québec ainsi que les dépenses reliées aux activités associées au Fonds d'assistance financières pour les pluies diluviennes. Ainsi, tel que présenté dans les états financiers, les dépenses rattachées au CEHQ se sont élevées à 19,1 M$ au cours du présent exercice, excluant les dépenses d'investissement. Par rapport au total de l'exercice précédent, il s'agit d'une hausse de près de 0,4 M$.

Quant aux dépenses d'investissement, elles ont connu une baisse, passant de 24,5 M$ en 2002-2003 à 5,0 M$ pour l'exercice financier 2003-2004, représentant davantage le rythme des dépenses normalement associées aux investissements pour le Centre. Rappelons que le montant de l'exercice précédent comprenait exceptionnellement un montant de 19,3 M$ pour les barrages de la Société immobilière du Québec rétrocédés au gouvernement du Québec. Ainsi, près de 88% des investissements, soit 4,4 M$, ont servi à des travaux sur les barrages publics dont le CEHQ a la responsabilité de gestion, de surveillance et d'entretien alors que 12% des investissements ont servi notamment à l'acquisition de matériel et d'équipement. La part

1 Source : Secrétariat du Conseil du trésor, ETC utilisés au cours de la période budgétaire 2003-2004.

des dépenses d'investissement assumée par le Ministère s'élève quant à elle à 0,7 M$, dépenses liées principalement au développement de systèmes informatiques et à l'achat de véhicules.

Tel qu'illustré dans le tableau suivant, le CEHQ a donc effectué des dépenses de traitement, de fonctionnement et d'investissement de près de 18,3 M$, excluant les dépenses directement assumées par le Ministère et le gouvernement du Québec pour le CEHQ.

Tableau 1 : Synthèse de l'enveloppe budgétaire[2] attribuée au CEHQ et dépenses[3] pour l'exercice 2003-2004 (en milliers de dollars)

	2003-2004		2002-2003	
	Enveloppe Budgétaire	Dépenses	Dépenses	Variation
		[1]	[2]	[3]=[1]-[2]
Crédits – portefeuille Environnement	12 718,3	11 958,5	12 073,9	(115,4)
Virement de crédits – Curateur public du Québec	153,4	152,9	212,2	(59,3)
Fonds d'assistance financière – Pluies diluviennes	1 345,5	1 160,1	903,9	256,2
	14 217,2	**13 271,5**	**13 190,0**	**81,5**
Crédits – portefeuille Environnement – Investissement	5 030,8	5 030,8	24 492,4	(19 461,6)
	5 030,8	**5 030,8**	**24 492,4**	**(19 461,6)**
Crédits totaux	**19 248,0 $**	**18 302,3 $**	**37 682,4 $**	**(19 380,1 $)**

2 Tel que présenté dans son Plan d'action 2003-2004, l'enveloppe budgétaire du CEHQ était de 18,4 M$ au début de l'exercice. Ce montant incluait 0,9 M$ du Fonds d'assistance financière pour les pluies diluviennes et excluait les crédits transférés par le Curateur publique du Québec. Toutefois, le tableau ci-dessus présente l'enveloppe budgétaire modifiée au 31 mars 2004 à la suite des divers virements et modifications budgétaires. Elle exclut la quote-part des dépenses d'investissement assumées par le gouvernement du Québec et elle inclut le crédit au net. Ce dernier est présenté au tableau 2 de la page suivante.

3 Les dépenses correspondent aux données financières comptabilisées à l'aide du système SYGBEC au 30 avril 2004.

Par ailleurs, le CEHQ a perçu des revenus totalisant 3,8 M$ qui ont été versés au Fonds consolidé du revenu. Le tableau qui suit présente en détail les sources de revenus par rapport à l'exercice précédent et le crédit au net. Comparativement à l'exercice 2002-2003, les revenus du présent exercice ont connu une augmentation qui s'explique notamment par l'apport des revenus des autorisations en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages, lesquels représentent près de 15% du total des revenus du Centre. De plus, les ententes liées à la gestion des barrages publics, notamment les bénéfices d'emmagasinement de l'eau et les frais d'exploitation de barrages, de même que la récupération des coûts de travaux de réfection et de mise aux normes de certains barrages ont permis au CEHQ de percevoir près de 39% des revenus. Finalement, le CEHQ a pu bénéficier de 1,6 M$ en crédits additionnels grâce au crédit au net[4].

Tableau 2: État des revenus du CEHQ selon leurs sources pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004 et le crédit au net (en milliers de dollars)

Sources de revenus	2004	2003
Gestion de barrages publics	1 492,5	986,8
Droits annuels en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages	513,4	548,5
Autorisations en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages	580,8	238,4
Location et concession de lots de grève	774,6	779,6
Vente de lots de grève, de terrains et de bâtisses	186,7	187,6
Contribution du gouvernement du Canada	221,5	200,0
Autres revenus	69,4	149,5
Total	**3 838,9 $**	**3 090,4 $**
Total des revenus applicables au crédit au net	3 617,4	2 890,4
Prévision du crédit au net	2 000,0	2 000,0
Crédits additionnels autorisés	1 617,4 $	890,4 $

2.2 DÉFIS 2003-2004

Pour l'exercice 2003-2004, quatre défis ont été ciblés dont deux sont issus de la Convention de performance et d'imputabilité (CPI) de 2001. Les étapes stratégiques relatives à certains défis de la CPI ont été franchies, notamment celles concernant l'application de la Loi sur la sécurité des barrages, l'adaptation de la gestion des barrages publics aux nouvelles règles que la Loi a introduites ainsi que la gestion du domaine hydrique de l'État. Les actions se sont poursuivies dans ces domaines, mais elles ont revêtu un caractère récurrent plutôt que stratégique. Les défis à relever ont été les suivants:

- Poursuivre le développement organisationnel du Centre.
- S'engager dans l'amélioration de la performance.
- Mener à terme les dossiers prioritaires et stratégiques.
- Soutenir la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau.

4 Conformément à l'Entente de gestion, le crédit au net donne droit à une hausse du crédit d'un montant qui excède la prévision des revenus inscrits au Budget de dépenses. Les revenus perçus continuent d'être versés au Fonds consolidé du revenu. En contrepartie, lorsque les revenus sont inférieurs à ceux prévus, le montant des dépenses imputables sur le crédit du programme doit être diminué d'autant. La contribution du gouvernement du Canada n'est pas comprise dans le calcul des revenus applicables au crédit au net.

2.3 CONTEXTE ENTOURANT L'ATTEINTE DES RÉSULTATS

L'exercice 2003-2004 a été marqué par les efforts déployés par l'équipe de direction dans l'amorce de réflexion stratégique afin de recentrer les actions du Centre et de mettre en place les conditions nécessaires pour atteindre ses objectifs et améliorer sa performance en ce qui a trait au service à la clientèle et à la réalisation des activités régulières. Cette démarche de réflexion a toutefois été influencée, d'une part, par le processus de modernisation de l'État québécois, mis en branle par le gouvernement au cours de l'exercice et, d'autre part, par les embâcles de l'hiver 2003-2004 qui ont causé des inondations importantes dans plusieurs régions du Québec, ce qui a largement sollicité l'expertise du CEHQ. Ces événements ont donné un nouvel éclairage et de nouvelles balises ce qui a amené le CEHQ à poursuivre certaines réflexions et à revoir le calendrier de travail. Les réflexions ont porté, entre autres, sur la gestion des barrages publics, l'intervention du Centre dans les zones inondables, les communications et la réponse aux situations d'urgence. Tous ces éléments ont donc été intégrés à la réflexion portant sur la planification stratégique.

L'amélioration de la performance est demeurée une préoccupation constante au cours de l'exercice, et particulièrement dans le contexte où il faut davantage chercher à optimiser l'utilisation des deniers publics. C'est d'ailleurs dans cette optique que le CEHQ a complété une première évaluation du coût de revient de ses principaux produits et services. Cet exercice a permis de mieux comprendre le fonctionnement de ses processus de production et de connaître les coûts qui s'y rattachent. Pareillement, il a déployé les efforts nécessaires afin d'accroître ses marges de manœuvre notamment par l'augmentation de ses revenus. De plus, comme la connaissance et l'expertise sont au cœur de sa raison d'être, le Centre a poursuivi ses efforts associés à l'amélioration des connaissances et du savoir-faire du personnel, entre autres, en misant sur la formation et le perfectionnement de celui-ci.

Tout comme l'année précédente, la Loi sur la sécurité des barrages est venue influencer une part importante des activités du CEHQ. En effet, le CEHQ a la responsabilité d'administrer cette loi et, en tant que gestionnaire des barrages publics, de s'assurer que leur exploitation y soit conforme. À titre de propriétaire, le CEHQ a poursuivi les travaux de la mise aux normes des barrages publics pour se conformer aux normes de sécurité prescrites par cette loi, tout en maintenant les efforts consacrés aux activités de gestion, de surveillance et d'entretien des barrages publics.

Le 31 mars 2004 marquait la fin du Programme de détermination des cotes de crues qui avait vu le jour à la suite des pluies diluviennes des 19 et 20 juillet 1996 dans plusieurs régions dont le Saguenay. Le CEHQ avait reçu le mandat, entre autres choses, de concevoir et de mettre en place un programme de détermination des cotes de crues de récurrence de 20 et de 100 ans. Conséquemment, les dépenses et les investissements afférents à cette activité étaient directement assumés par le Fonds d'assistance financière pour les pluies diluviennes.

En plus de ses défis à relever et de ses mandats à assumer, le CEHQ a été incité à poursuivre et à entamer la réalisation de divers dossiers faisant appel à ses connaissances et à son expertise dans les domaines liés à sa mission. Ainsi, au cours du présent exercice, le CEHQ est intervenu à différents degrés dans des dossiers qualifiés de stratégiques ou de prioritaires qui demandaient une intervention additionnelle de sa part. Ces dossiers touchent principalement la décontamination des stations hydrométriques contaminées au mercure, la solution aux étiages de la rivière des Mille Îles, la révision des cotes de crues de certaines rivières et la délimitation du domaine hydrique de l'État dans le Haut-Richelieu.

2.4 RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU PLAN D'ACTION

Les pages suivantes passent en revue les résultats obtenus à l'égard des objectifs présentés dans le Plan d'action 2003-2004 du CEHQ. Les objectifs de ce plan touchent la Convention de performance et d'imputabilité (CPI) et les défis du CEHQ.

2.4.1 Résultats au regard des indicateurs de performance présentés dans la Convention de performance et d'imputabilité

Cible au regard des indicateurs de performance (CPI):	Consacrer **au moins 2%** des heures productives à la formation et au perfectionnement	
Indicateur:	Proportion des heures productives consacrées à la formation et au perfectionnement du personnel	
Résultat:	**2003-2004**	2002-2003
	1,2%	2,0 %

Le résultat atteint au cours de l'exercice correspond à 3 086 heures de formation et de perfectionnement, soit 1,2% des heures productives, ce qui représente une baisse de 1 725 heures par rapport au résultat de l'exercice 2002-2003, qui était de 4 811 heures. Bien que le nombre d'heures de formation ait diminué, le nombre total d'heures de travail a quant à lui augmenté en raison du nombre plus élevé d'employés durant la période estivale, ce qui explique en partie que le taux soit légèrement plus faible que l'année précédente.

La formation a surtout été axée sur la deuxième orientation ministérielle de développement, soit le développement et le maintien des compétences. Pour une seconde année consécutive, dans 92% des cas, le choix à l'égard de la formation et du perfectionnement a été dirigé vers l'amélioration des connaissances et des compétences qui sont directement liées à des emplois de nature opérationnelle.

Cible au regard des indicateurs de performance (CPI):	Accroître **de 5%** les revenus au 31 mars 2004, excluant la vente d'immeubles et les droits annuels exigibles en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages	
Indicateur:	Pourcentage d'accroissement des revenus	
Résultat:	**2003-2004**	2002-2003
	33,3%	34,7 %

Pour une deuxième année consécutive, la cible a été largement atteinte avec un résultat de 33,3 %, ce qui représente une augmentation des revenus de 784 537 $ par rapport à l'exercice 2002-2003. Ainsi, les revenus excluant le montant des ventes d'immeubles et les droits annuels exigibles en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages se sont chiffrés à 3 138 837 $. Tel qu'il a été mentionné précédemment dans le tableau 2 portant sur l'état des revenus du CEHQ[5], cette augmentation s'explique en partie par la régularisation de certaines ententes relatives aux bénéfices associés à l'emmagasinement de l'eau et aux frais d'exploitation de certains barrages. Les revenus issus des autorisations en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages ont également contribués à cette augmentation.

5 Tableau 2 : État des revenus du CEHQ selon leurs sources pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004 et le crédit au net (en milliers de dollars).

Ainsi, les principales sources de revenus qui ont contribué à l'atteinte de la cible proviennent de bénéfices tirés des frais d'exploitation de barrages liés à l'amélioration du régime des eaux et à l'emmagasinement de l'eau, de la location de lots de grève et de la délivrance d'autorisations en vertu de l'application de la Loi sur la sécurité des barrages.

Les revenus totaux du CEHQ pour l'exercice 2003-2004 se sont chiffrés à 3 838 890 $ et ont été versés au Fonds consolidé du revenu.

Cible au regard des indicateurs de performance (CPI):	Traiter **80 %** des actes statutaires, selon les catégories, dans un délai égal ou inférieur aux délais suivants: • **150 jours civils** pour la construction ou la modification de structure d'un barrage • **45 jours civils** pour la démolition, le changement d'utilisation ou la cessation définitive ou temporaire de l'exploitation d'un barrage • **8 jours civils** pour la modification des plans et devis	
Indicateur:	Taux de respect des délais de traitement des actes statutaires	
Résultat:	**2003-2004**	2002-2003
	94,9 %	96,4 %

La cible a été atteinte pour une deuxième année consécutive affichant un résultat de 94,9 %. Au 31 mars 2004, le CEHQ avait analysé et traité un total de 59 demandes d'autorisation, soit 31 demandes de plus que lors de l'exercice précédent. Ainsi, tel qu'il est illustré au tableau 3, 56 des 59 actes statutaires requis en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages ont été traités dans un délai égal ou inférieur au délai cible. Celui-ci correspond à environ à 80 % des délais prescrits par la loi.

Tableau 3: Taux de respect des délais pour le traitement des actes statutaires au 31 mars 2004

	Demandes traitées		Demandes traitées dans un délai égal ou inférieur à la cible		Taux de respect (en %)	
Délais selon la catégorie d'actes statuaires	**2003-2004**	2002-2003	**2003-2004**	2002-2003	**2003-2004**	2002-2003
150 jours civils (construction / modification)	**53**	27	**52**	27	**98,1**	100,0
45 jours civils (démolition / changement d'utilisation / cessation)	**4**	1	**2**	0	**50,0**	0,0
8 jours civils (modification de plans et de devis)	**2**	0	**2**	0	**100,0**	s.o.
Total	**59**	**28**	**56**	**27**	**94,9**	**96,4**

2.4.2 Résultats au regard des objectifs liés aux défis 2003-2004

Défi : Poursuivre le développement organisationnel du Centre		
Objectif :	Avoir terminé, avant le 31 mars 2004, le plan stratégique 2004-2007	
Indicateur :	État d'avancement	
Résultat :	**2003-2004**	2002-2003
	Planification stratégique amorcée	s.o.

L'équipe de direction et le personnel du bureau du directeur général ont amorcé, au cours de l'exercice 2003-2004, une démarche de réflexion afin d'établir un positionnement stratégique. Depuis la création du Centre un certain nombre d'enjeux ont été déterminés et ont permis de baliser les plans d'action précédents. Toutefois, la nécessité et la pertinence d'établir un cadre stratégique qui va au-delà de celui introduit dans la Convention de performance et d'imputabilité permettra davantage de rattacher les activités à la mission du CEHQ.

Voici la liste des principaux dossiers pour lesquels une réflexion a été amorcée dans le cadre de la planification stratégique :

- cadre d'intervention sur la gestion des barrages publics;
- cadre d'intervention sur l'acquisition et la diffusion des connaissances sur les zones inondables;
- cadre d'intervention en matière de communication et la réponse aux situations d'urgence.

Le cours de ces démarches de réflexion a toutefois été influencé par le processus de modernisation de l'État, mis en branle par le gouvernement. Les divers chantiers de modernisation et de questionnement ont donné au Centre un nouvel éclairage et de nouvelles balises pour la remise en question des activités du Centre. Ainsi, plusieurs employés du Centre ont été mobilisés afin de préparer des propositions de scénario à soumettre au Comité de pilotage sur la révision des structures de l'État et des programmes gouvernementaux. Un dossier a été retenu, soit celui de « La gestion des barrages publics sans lien avec la mission de l'État ».

Défi : Poursuivre le développement organisationnel du Centre		
Objectif :	Avoir élaboré, avant le 15 février 2004, un cadre d'intervention sur la gestion des barrages publics précisant notamment la stratégie relative au maintien des barrages et le rôle du Centre en tant que gestionnaire	
Indicateur :	État d'avancement	
Résultat :	**2003-2004**	2002-2003
	Plan de travail déposé le 13 février 2004 au Comité de pilotage sur la révision des structures de l'État et des programmes gouvernementaux	s.o.

Un groupe de travail interne au CEHQ a amorcé un travail de réflexion sur le cadre d'intervention de la gestion des barrages publics en regroupant ces barrages par type d'utilisation, de manière à préciser le rôle du CEHQ et celui des autres intervenants dans ce domaine. Ces travaux ont été suspendus pour être récupérés par un groupe de travail interministériel de révision des structures de l'État et des programmes gouvernementaux sur la gestion des barrages publics. Le CEHQ se voyait alors mandaté par le ministère de l'Environnement pour réaliser l'examen de la gestion des barrages publics sans lien avec la mission de l'État. À cet égard, le CEHQ a déposé un plan de travail le 13 février 2004 au Comité de pilotage sur la révision des structures de l'État et des programmes gouvernementaux.

Ainsi, le positionnement entrepris relativement au cadre d'intervention sur la gestion des barrages publics s'est étendu à une remise en question plus fondamentale du rôle de l'État dans la gestion des barrages publics non essentiels à sa mission. Cette importante remise en question, faite en collaboration avec les principaux ministères et organismes concernés, n'a cependant pu être menée à terme au cours de l'exercice. Cette démarche de révision s'est d'ailleurs inscrite dans la modernisation de l'État et a constitué l'un des 12 projets identifiés par le gouvernement pour la deuxième vague du Plan de modernisation 2004-2007.

Défi : Poursuivre le développement organisationnel du Centre		
Objectif :	Avoir élaboré, avant le 15 février 2004, un cadre d'intervention sur l'acquisition et la diffusion de connaissances sur les zones inondables	
Indicateur :	État d'avancement	
Résultat :	**2003-2004**	2002-2003
	Projet de cadre d'intervention déposé le 10 mars 2004 au Comité de direction du CEHQ	s.o.

Une réflexion a été menée au cours de l'exercice 2003-2004 à l'égard du cadre d'intervention sur l'acquisition et la diffusion de connaissances sur les zones inondables et un projet de cadre d'intervention a été déposé le 10 mars 2004 au Comité de direction du CEHQ. Cette réflexion a permis de conclure à la nécessité de maintenir une expertise dans ce domaine et de déterminer les produits et services essentiels.

Par ailleurs, au cours de l'hiver 2003-2004, des embâcles ont causé des inondations importantes dans plusieurs régions du Québec. L'expertise du CEHQ a été largement sollicitée pendant ces événements, monopolisant plusieurs de ses ressources et soulevant plusieurs questions sur son intervention en zones inondables. Ainsi, le CEHQ a poursuivi sa réflexion sur ses interventions en zones inondables et y a associé son principal client, à savoir le ministère de la Sécurité publique (MSP) de même que les autres intervenants concernés du ministère de l'Environnement (Urgence-Environnement et les Directions régionales).

À cet effet, un groupe de travail interministériel, formé de représentants du ministère de l'Environnement et du ministère de la Sécurité publique, auquel participait le CEHQ, a produit un rapport préliminaire le 23 mars 2004. Le Rapport du Comité interministériel sur la définition des rôles respectifs du ministère de l'Environnement et du ministère de la Sécurité publique lors d'inondation évalue les besoins du MSP et des municipalités en matière d'inondation et d'expertise hydrologique, identifie les besoins qui sont à combler et recommande certaines interventions à prioriser.

Défi : Poursuivre le développement organisationnel du Centre		
Objectif :	Avoir élaboré, avant le 31 mars 2004, un cadre d'intervention en matière de communication	
Indicateur :	État d'avancement	
Résultat :	**2003-2004**	2002-2003
	Projet de cadre d'intervention déposé le 8 décembre 2003 au Comité de direction du CEHQ	s.o.

Depuis sa création en avril 2001, le Centre a été sollicité dans certains dossiers qui nécessitaient des interventions de communication, comme cela fut le cas lors des crues du mois d'août et de novembre 2003 dans les régions de Montréal et du Centre-du-Québec ou encore lors des embâcles des mois de décembre 2003 et janvier 2004 dans plusieurs régions du Québec. Face à de telles situations, le Centre a voulu encadrer ses interventions en matière de communication afin de répondre à un besoin grandissant dans ce domaine. Un comité interne au Centre a donc été formé et un projet de cadre d'intervention en matière de communication a été déposé le 8 décembre 2003 au Comité de direction du CEHQ. Ce document propose certaines orientations autour desquelles pourraient s'articuler les démarches futures de communication du Centre.

Défi : Poursuivre le développement organisationnel du Centre		
Objectif :	Avoir mis en place, avant le 31 mars 2004, la structure organisationnelle et logistique de réponse aux situations d'urgence	
Indicateur :	État d'avancement	
Résultat :	**2003-2004**	2002-2003
	Rapport préliminaire déposé le 31 mars 2004	s.o.

Dans son Plan d'action 2003-2004, le Centre s'est donné comme mandat la mise en place d'une structure organisationnelle et logistique de réponse aux situations d'urgence. Une telle structure vise à permettre au Centre de réagir adéquatement lors de crues importantes, d'étiages sévères, de rupture potentielle d'un barrage ou lors de toute autre urgence relative à la gestion du régime hydrique au Québec.

Au cours de l'exercice, un groupe de travail a été formé afin de mener une réflexion et d'évaluer la structure organisationnelle de réponse aux mesures d'urgence au CEHQ, d'identifier les obligations à cet égard et de proposer une structure appropriée. Un rapport préliminaire a été déposé le 31 mars 2004. Ce rapport trace le portrait de la situation en 2003-2004, propose différentes actions à réaliser et divers scénarios de structures pouvant être mis en place.

En ce qui concerne la mise en place de la logistique de réponse aux situations d'urgence, aucune action n'a été prise compte tenu qu'il y avait encore des réflexions à mener avec les divers responsables gouvernementaux (ministère de la Sécurité publique) et ministériels (Urgence-Environnement).

Défi : S'engager dans l'amélioration de la performance : *Maintenir à un haut niveau les connaissances et le savoir-faire du personnel*		
Objectif :	Avoir précisé, avant le 15 décembre 2003, nos objectifs à l'égard de l'amélioration des connaissances et du savoir-faire et avoir revu, en conséquence, l'objectif relatif à la formation et au perfectionnement	
Indicateur :	État d'avancement	
Résultat :	**2003-2004**	2002-2003
	Portrait préliminaire des besoins de formation et de perfectionnement déposé le 14 novembre 2003 au Comité de direction du CEHQ	s.o.

Les connaissances et le savoir-faire du personnel sont au cœur des préoccupations du Centre puisqu'ils sont étroitement liés à sa création comme agence. Pour cette raison, le Centre a investi une part significative de ses ressources à la formation et au perfectionnement. D'ailleurs, dès la création du Centre, une cible a été établie à l'intérieur de la Convention de performance et d'imputabilité pour suivre les heures productives consacrées à la formation et au perfectionnement.

L'exercice 2003-2004 a été l'occasion d'analyser les efforts consentis en matière de formation et de perfectionnement et de voir les résultats obtenus au cours des deux premières années dans ce domaine. Ainsi, un portrait préliminaire des besoins de formation et de perfectionnement a été élaboré et déposé le 14 novembre 2003 au Comité de direction du CEHQ. Ce portrait a mis en lumière la pertinence de pousser plus loin le niveau de réflexion sur le sujet. Ainsi, au-delà des orientations et des dispositions ministérielles à l'égard de la formation, le Centre a identifié divers niveaux de besoins en formation qui devraient aider éventuellement à l'élaboration d'un cadre d'intervention en matière de formation et de perfectionnement.

Enfin, devant les résultats préliminaires du portrait des besoins de formation et de perfectionnement, le Centre a décidé de maintenir pour le prochain exercice la cible des heures productives consacrées à la formation et au perfectionnement.

Défi : S'engager dans l'amélioration de la performance : *Fournir aux clients une expertise et des services de grande qualité*		
Objectif :	Effectuer, d'ici le 31 mars 2004, un **premier sondage** afin de mesurer la satisfaction de la clientèle	
Indicateur :	État d'avancement	
Résultat :	**2003-2004**	2002-2003
	Identification de la clientèle et des principaux paramètres de mesure du sondage complété	Reporté

Au cours de l'exercice 2003-2004, aucun sondage permettant de mesurer la satisfaction de la clientèle du CEHQ n'a été réalisé. Toutefois, le CEHQ a travaillé à la préparation d'un devis pour une soumission future auprès de firmes de sondage. D'ailleurs, une rencontre d'information avec une firme de sondage a eu lieu afin de connaître les diverses options et manières de procéder pour administrer un sondage, ce qui a permis au CEHQ d'entamer les premières étapes de préparation du sondage, c'est-à-dire l'identification de la clientèle et des principaux paramètres de mesures à sonder.

Défi : S'engager dans l'amélioration de la performance :
Fournir aux clients une expertise et des services de grande qualité

Objectif :	Avoir implanté, avant le 15 février 2004, un système de suivi et de gestion du temps consacré à nos principales activités	
Indicateur :	État d'avancement	
Résultat :	**2003-2004**	2002-2003
	Acquisition au 31 mars 2004 d'un logiciel de suivi et de gestion du temps	s.o.

Depuis sa création, le Centre a comme préoccupation de trouver les outils de base lui permettant, entre autres, de cumuler l'information nécessaire à sa gestion. Dans cette optique le CEHQ a retenu, au début de l'exercice 2003-2004, un logiciel informatique de suivi et de gestion du temps (déjà utilisé dans un autre ministère) qui devait permettre au Centre de suivre les efforts consacrés à la production des principaux produits ou services et de faire le suivi de certaines ententes administratives. Compte tenu de certaines évolutions technologiques, cet outil a dû être mis de côté puisqu'il n'était pas compatible avec le nouvel environnement technologique.

Une autre solution a été regardée et le choix a mené à l'acquisition d'un logiciel de suivi et de gestion du temps disponible dans le catalogue des logiciels offerts par Fournitures et ameublement du Québec. Ainsi, le Centre a acquis un nombre restreint de licences de ce logiciel au 31 mars 2004 et a commencé à tester et à configurer l'application en fonction de ses besoins. Un projet pilote a donc vu le jour afin de tester le logiciel.

Défi : S'engager dans l'amélioration de la performance :
Fournir aux clients une expertise et des services de grande qualité

Objectif :	Avoir terminé, au 31 mars 2004, l'inventaire des systèmes utilisant des données à référence spatiale, la mise à niveau des outils géomatiques utilisés au CEHQ et la modélisation des données	
Indicateur :	État d'avancement	
Résultats :	**2003-2004**	2002-2003
	• Réalisation du Système géomatique d'information hydrique (SGIH)	s.o.
	• Inventaire complété des systèmes utilisant des données à référence spatiale et modélisation des données	

Au cours de l'exercice, le Centre a développé et mis en place le Système géomatique d'information hydrique (SGIH). Ce navigateur cartographique SGIH donne accès à la visualisation des informations géoréférencées, c'est-à-dire la référence des lieux identifiables sur une carte. Il permet aussi de consulter ces informations à l'aide d'outils de navigation spatiale. Le système permet en plus de visualiser et de consulter les données sur les barrages, les stations hydrométriques, les bassins versants et plusieurs autres thèmes. Enfin, il permet de centraliser dans un seul système toutes les informations à référence spatiale. Ce système a été développé de telle sorte que la mise à jour puisse se faire de façon automatisée ou semi-automatisée.

À court terme, le développement de nouvelles fonctions permettra de consulter, de manipuler, d'interroger et d'extraire les informations géographiques et leurs attributs (renseignements sur les éléments cartographiques) contenus dans le SGIH. Ce système remplacera SoftMap qui est utilisé au Centre mais qui n'est plus à jour.

Par ailleurs, le Centre a complété, en collaboration avec la Direction des ressources informationnelles du Ministère, l'inventaire des systèmes utilisant des données à référence spatiale et a procédé à la modélisation de ces données. Le but de cet exercice était principalement d'illustrer les dépôts de données du Centre, de documenter la nature de ceux-ci ainsi que de mettre en évidence l'existence et la fiabilité des liens permettant de combiner l'information entre les différents dépôts. Cette information servira éventuellement à l'élaboration d'une stratégie de gestion et de diffusion de données à référence spatiale de même qu'à l'élaboration de processus opérationnels exploitant davantage les dépôts de données.

Défi : S'engager dans l'amélioration de la performance :
Accroître la marge de manœuvre budgétaire du Centre

Objectif :	Avoir terminé, avant le 31 mars 2004, une première évaluation du coût de revient de nos principaux produits et services	
Indicateur :	État d'avancement	
Résultat :	**2003-2004**	2002-2003
	Évaluation du coût de revient des principaux produits et services terminée	18 produits ou services

Toujours dans l'optique d'améliorer sa performance, le CEHQ a complété l'évaluation du coût de revient de ses principaux produits et services. Dans un premier temps, le Centre a mis à jour et précisé les données concernant le coût de revient des produits et services déterminés à l'exercice précédent et, dans un second temps, a procédé à la détermination du coût de revient de certains produits et services du Service de la connaissance et de l'expertise hydrique ainsi que du Service de la sécurité des barrages complétant ainsi la première évaluation. Dans le futur, le Centre entend poursuivre cette démarche en appliquant la méthode aux autres produits ou services et à certaines activités telles que la surveillance et l'entretien des barrages publics.

Ainsi, cette opération a permis une fois de plus de mieux comprendre les processus de production de certains produits et services. Ces processus, mis en parallèle avec l'information obtenue par le logiciel de suivi et de gestion du temps, permettront prochainement au Centre de raffiner l'information utilisée pour estimer le temps consacré à la production de ses produits et services.

Tableau 4: Liste des coûts de revient déterminés au cours de l'exercice

Pour la connaissance et l'expertise hydrique:
- Entretien et exploitation du réseau hydrométrique
- Traitement des données hydrométriques
- Dépannage des stations hydrométriques
- Installation de stations hydrométriques
Pour la sécurité des barrages:
- Autorisation de construction ou modification de structure d'un barrage
- Démolition, changement d'utilisation ou cessation de l'exploitation d'un barrage
- Modification des plans et devis
- Approbation de l'exposé des correctifs

2.4.3 Interventions en marge du Plan d'action 2003-2004

Défi: Mener à terme les dossiers prioritaires et stratégiques		
Objectif:	Mettre en place, avant le 30 juin 2003, un plan de réhabilitation des stations hydrométriques contaminées au mercure	
Indicateur:	État d'avancement	
Résultat:	**2003-2004**	2002-2003
	Plan de réhabilitation préparé et accepté le 15 juillet 2003	s.o.

Jusqu'en 1997, l'instrumentation des stations hydrométriques fonctionnait avec du mercure métallique qui débordait régulièrement sur le plancher des abris et parfois sur le sol, en dessous et autour des abris. Entre 1997 et 1999, un programme de modernisation a permis de remplacer ce type d'instrumentation au mercure par une technologie électronique et de décontaminer l'intérieur des abris. Les sols, en dessous et autour des abris, n'avaient toutefois pas fait l'objet d'une décontamination proprement dite. Après que la caractérisation de ces sols ait démontré que le niveau de mercure dépassait les normes environnementales, le Centre a mis sur pied, en 2003-2004, un programme de décontamination des stations hydrométriques contaminées au mercure. Ainsi, le 15 juillet 2003, le Centre a accepté un plan de réhabilitation qui identifie quelque 120 stations hydrométriques à décontaminer. Pour effectuer les travaux de décontamination, le Centre est allé en appels d'offre et a retenu les services d'une firme de consultants.

Défi : Mener à terme les dossiers prioritaires et stratégiques		
Objectif :	Mettre en œuvre le plan de réhabilitation des stations hydrométriques contaminées au mercure selon le calendrier retenu	
Indicateur :	État d'avancement	
Résultat :	**2003-2004**	2002-2003
	Décontamination de 10 stations hydrométriques contaminées au mercure complétée	s.o.

Au cours de l'exercice, le Centre a amorcé et a complété la décontamination de 10 stations hydrométriques contaminées au mercure sur les quelque 120 stations identifiées dans le plan de réhabilitation. Compte tenu des délais occasionnés par l'octroi de contrats par appels d'offre et d'un contentieux à régler avec la première firme retenue pour mettre en œuvre le plan de réhabilitation, le Centre a pris un certain retard par rapport au calendrier de réalisation. Toutefois, le programme est bel et bien amorcé et il progressera en fonction de la disponibilité des ressources au cours des prochains exercices.

Défi : Mener à terme les dossiers prioritaires et stratégiques		
Objectif :	Avoir terminé, avant le 31 octobre 2003, la modélisation et les études hydrauliques nécessaires à la détermination, par les municipalités concernées, de solutions permanentes à la problématique liée à la qualité de l'approvisionnement en eau potable lors des périodes d'étiage critique à la rivière des Mille Îles	
Indicateur :	État d'avancement	
Résultat :	**2003-2004**	2002-2003
	Modélisation et études hydrauliques terminées en janvier et février 2004	s.o.

Les épisodes d'étiage critique qu'a connus la rivière des Mille Îles au cours des dernières années ont entraîné des problèmes relativement à la qualité de l'approvisionnement en eau potable pour certaines municipalités riveraines. L'expertise du Centre a été sollicitée pour mener les études hydrauliques nécessaires à la détermination, par les municipalités concernées, de solutions permanentes à cette problématique. Ainsi, en janvier 2004, le Centre obtenait le rapport final de l'étude sur modèle réduit de l'entrée de la rivière des Mille Îles et, en février 2004, celui d'une étude de faisabilité d'une structure temporaire permettant d'augmenter le débit dans la rivière des Mille Îles.

Le Centre a également commencé la rédaction du rapport final incluant les résultats de ces études et intégrant d'autres scénarios afin de fournir un outil complet aux municipalités concernées. Ce rapport devrait être déposé au cours du prochain exercice.

Défi : Mener à terme les dossiers prioritaires et stratégiques		
Objectif :	Avoir révisé, avant le 31 mars 2004, les cotes de crues de 2, 20, et 100 ans pour les rivières Chaudière, des Mille Îles, des Prairies et Châteauguay	
Indicateur :	État d'avancement	
Résultats :	**2003-2004**	2002-2003
	• **Cotes de crues révisées pour la rivière Chaudière le 10 mars 2004** • **Mandat retardé pour les rivières des Mille Îles et des Prairies** • **Mandat reporté pour la rivière Châteauguay**	s.o.

Les connaissances hydrologiques des rivières des Prairies, des Mille Îles, Chaudière et Châteauguay se sont améliorées au cours des années. Celles-ci ont également vu leurs rives remblayées de telle sorte que les zones inondables représentées sur la première génération de cartes du risque d'inondation ne représentent plus l'état actuel de l'écoulement des eaux. Pour ces raisons, le Centre a entrepris au cours de l'exercice la révision de certaines de ces cartes afin de mettre à jour ces données.

Ainsi, les cotes de crues pour la rivière Chaudière ont été révisées au cours de l'exercice et les résultats ont été livrés le 10 mars 2004.

Les rivières des Mille Îles et des Prairies nécessitaient, quant à elles, une modélisation particulière et des outils de calculs différents de ceux normalement utilisés. Ces particularités ont fait en sorte que le travail à accomplir a nécessité le déploiement d'une somme plus importante d'énergie pour l'accomplissement de ces mandats, forçant le Centre à choisir laquelle des deux rivières serait traitée en premier. Au 31 mars 2004, la révision des cotes de la rivière des Mille Îles était complétée à 90%. En ce qui concerne la rivière des Prairies, il a été décidé que la réalisation du mandat se fera au cours du prochain exercice.

Pour la rivière Châteauguay, le mandat a été reporté puisque les efforts ont été déployés pour la réalisation du mandat relié à la rivière des Mille Îles.

Défi : Mener à terme les dossiers prioritaires et stratégiques		
Objectif :	Avoir soumis à l'approbation des autorités gouvernementales, avant le 31 mars 2004, un projet de loi spéciale sur la délimitation du domaine hydrique de l'État et la gestion de la plaine inondable du Haut-Richelieu	
Indicateur :	État d'avancement	
Résultats :	**2003-2004**	2002-2003
	• **Édition préliminaire de la nouvelle carte de la zone inondable** • **Édition préliminaire de la limite proposée du domaine hydrique de l'État** • **Édition préliminaire des limites des secteurs à protéger sur le plan écologique** • **Ébauche d'un projet de loi concernant la délimitation du domaine hydrique de l'État le long de certaines parties de la rivière Richelieu ainsi que la gestion et la protection de ses rives, de son littoral et de sa plaine inondable**	• Relevés de terrain • Traçage et validation de cotes de crue de récurrences de 2, 20 et 100 ans • Étude des milieux naturels d'intérêt pour la conservation et la consultation des intervenants • Examen détaillé des droits déjà consentis sur le domaine hydrique de l'État • Inventaire des constructions et des remblais en zone inondable, postérieur à 1978

Le 26 mars 2002, le ministre de l'Environnement a conclu un protocole d'entente avec la préfète de la Municipalité régionale de comté (MRC) le Haut-Richelieu concernant la délimitation du domaine hydrique de l'État et la gestion de la plaine inondable de neuf municipalités riveraines de la rivière Richelieu et de la baie Missisquoi du lac Champlain, situées sur le territoire de la MRC. Dans le cadre de ce protocole, les parties convenaient, dans un premier temps, de produire une cartographie détaillée du territoire en vue d'obtenir un portrait fidèle et à jour de la rivière et de la plaine inondable. Le Centre est le maître d'œuvre de la réalisation des nouvelles cartes.

Sur la base de cette cartographie et des renseignements recueillis, les parties convenaient de proposer, dans un deuxième temps, des solutions en ce qui a trait à la régularisation des titres de propriété dans certains secteurs, à la protection écologique du milieu ainsi qu'à un aménagement et une utilisation appropriée des plans d'eau et de la plaine inondable de la rivière Richelieu et de la baie Missisquoi.

En 2003-2004, les activités suivantes devant mener à la production de nouvelles cartes ont été réalisées dans le cadre du protocole :

- Édition préliminaire de la nouvelle carte de la zone inondable.
- Édition préliminaire de la limite proposée du domaine hydrique de l'État.
- Édition préliminaire des limites des secteurs à protéger sur le plan écologique.
- Ébauche d'un projet de loi concernant la délimitation du domaine hydrique de l'État le long de certaines parties de la rivière Richelieu ainsi que la gestion et la protection de ses rives, de son littoral et de sa plaine inondable.

La poursuite de cette démarche doit mener à l'adoption de nouvelles cartes de zones inondables en 2004-2005, à la régularisation foncière des empiétements érigés depuis longtemps sur le lit de la rivière Richelieu et à l'adoption d'un meilleur régime de protection de ce milieu naturel d'une grande valeur écologique.

Défi : Soutenir la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau		
Objectif :	À déterminer selon les priorités ministérielles et les ressources disponibles	
Indicateur :	s.o.	
Résultat :	**2003-2004**	2002-2003
	s.o.	s.o.

Le gouvernement a rendu publique en 2002-2003 la Politique nationale de l'eau. Plusieurs énoncés de cette politique étaient susceptibles d'interpeller directement le Centre, notamment en ce qui a trait à la gestion par bassin versant et à la gestion des plaines inondables.

Toutefois, au cours de l'exercice 2003-2004, aucune activité majeure n'a été amorcée par le Centre dans le cadre de la Politique nationale de l'eau.

2.5 RÉSULTATS À L'ÉGARD DES OBJECTIFS DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS ET À L'ÉGARD DES PLAINTES SUR LA QUALITÉ DES SERVICES

2.5.1 Résultats au regard de la Déclaration de services aux citoyens

Le Centre d'expertise hydrique du Québec adhère à la Déclaration de services aux citoyens du ministère de l'Environnement. L'objectif de cette déclaration consiste notamment à offrir aux citoyens des services accessibles, courtois, diligents et équitables dans le contexte de la mission et des domaines d'intervention du Ministère.

Le CEHQ est directement visé par trois objectifs de cette déclaration quant à l'accueil et aux renseignements. Ces objectifs sont les suivants :

- Rappeler dans un délai maximal d'un jour ouvrable la personne qui laisse un message dans une boîte vocale.
- Permettre à l'interlocuteur de s'adresser à une personne plutôt qu'à une boîte vocale lors d'un appel pendant les heures d'ouverture des bureaux.
- Faire parvenir un accusé de réception ou une réponse dans les cinq jours ouvrables suivant la réception d'une correspondance postale qui nécessite un traitement.

Pour l'exercice 2003-2004, il n'y a pas eu de mesure des résultats à l'égard de ces objectifs. Par ailleurs, le CEHQ a participé aux diverses activités du groupe de travail ministériel chargé de revoir la Déclaration de services aux citoyens.

2.5.2 Résultats par rapport aux plaintes sur la qualité des services

Par plainte, on entend une plainte de nature administrative portant sur la qualité des services offerts par le personnel du CEHQ et formulée verbalement ou par écrit au Cabinet du ministre, au Bureau de la sous-ministre, au Bureau des plaintes du Ministère ou directement auprès du CEHQ. Au cours de l'exercice, le CEHQ n'a reçu aucune plainte.

3 PERSPECTIVES 2004-2005

Le Centre d'expertise hydrique du Québec entend poursuivre les démarches de réflexion et de positionnement stratégiques amorcées au cours du présent exercice. Plusieurs de ces démarches ont été influencées par le processus de modernisation de l'État mis en branle par le gouvernement. L'éclairage et les nouvelles balises découlant de ce processus permettront au Centre de poursuivre le repositionnement de ses activités et d'orienter davantage ses actions futures quant à l'amélioration de la qualité des produits et des services livrés aux clients et à une plus grande performance sur le plan des processus de production.

L'exercice 2004-2005 sera donc un exercice qui comportera plusieurs objectifs de développement organisationnel devant conduire à un positionnement stratégique davantage orienté vers l'amélioration de la qualité des services et de la performance.

4 ÉTATS FINANCIERS 2003-2004

CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC
RÉSULTATS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003 (note 3)
PRODUITS		
Gestion des barrages publics	1 492,5 $	986,8 $
Droits annuels en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages	513,4	548,5
Autorisations en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages	580,8	238,4
Location et concession de lots de grève	774,6	779,6
Vente de lots de grève, de terrains et de bâtisses	186,7	187,6
Contribution du gouvernement du Canada	221,5	200,0
Autres revenus	69,4	149,5
	3 838,9 $	**3 090,4 $**
Contribution nette du gouvernement du Québec (note 4)	13 904,9	14 521,8
Entente — Curateur public du Québec (note 5)	152,9	212,2
Fonds d'assistance financière — pluies diluviennes (note 6)	1 160,1	903,9
	19 056,8 $	**18 728,3 $**
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	9 397,1	8 039,7
Dépenses de fonctionnement (note 7)	3 890,8	5 020,2
Soutien administratif (note 8)	2 188,0	2 816,5
Amortissement des immobilisations	2 243,9	1 602,7
Projets de barrages en construction abandonnés	–	133,1
Perte sur disposition d'immobilisations	24,0	–
	17 743,8 $	**17 612,2 $**
Entente — Curateur public du Québec (note 5)	152,9	212,2
Fonds d'assistance financière — pluies diluviennes (note 6)	1 160,1	903,9
	19 056,8 $	**18 728,3 $**

CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC
BILAN
AU 31 MARS 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003 (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Avances temporaires	12,2 $	10,4 $
Débiteurs (note 9)	655,4	411,9
Dû par le gouvernement du Québec, sans intérêts ni modalités de remboursement	4 946,6	2 450,6
	5 614,2 $	**2 872,9 $**
Immobilisations (note 10)	**46 303,0**	**42 867,7**
	51 917,2 $	**45 740,6 $**
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 11)	1 894,1	2461,0
Provision pour vacances	830,1	–
Provision pour heures supplémentaires	146,5	–
Dû au gouvernement du Québec, sans intérêts ni modalités de remboursement	655,4	411,9
	3 526,1 $	**2 872,9 $**
Provision pour congés de maladie	**2 088,1**	–
Contributions reportées du gouvernement du Québec afférentes aux immobilisations (note 12)	**46 303,0**	**42 867,7**
	51 917,2 $	**45 740,6 $**

CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2004
(en milliers de dollars pour les tableaux)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) a été créé à la suite de la fusion de trois unités administratives du ministère de l'Environnement œuvrant dans le domaine de l'eau, c'est-à-dire à partir de la fusion de la Direction de l'hydraulique, de la Direction du milieu hydrique et du Service de la gestion du domaine hydrique public. Au terme de la signature de la Convention de performance et d'imputabilité, le 12 avril 2001, le CEHQ a amorcé ses activités en tant qu'agence. Il poursuit son action qui vise à acquérir et à diffuser des connaissances sur le régime des cours d'eau du Québec et à fournir des services professionnels en hydraulique et en hydrologie. Il gère également les ouvrages hydrauliques et les terres du domaine hydrique appartenant à l'État et voit à la sécurité des barrages privés et publics. L'exercice de ces responsabilités s'appuie principalement sur l'application de la Loi sur le régime des eaux (L.R.Q., c. R-13) et de la Loi sur la sécurité des barrages (L.R.Q., c. S-3.1.01).

Les activités du CEHQ sont principalement financées à même les crédits budgétaires reliés au portefeuille Environnement, programme 1 : *Protection de l'environnement*, élément 6 : *Centre d'expertise hydrique du Québec*.

Les activités et les ressources du CEHQ sont régies par la Loi sur le ministère de l'Environnement (L.R.Q., c. M-15.2.1), la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01), la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1), la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001) et les règles encadrant la gestion gouvernementale des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. Une entente de gestion signée avec le Conseil du trésor alloue au CEHQ une marge de manœuvre supplémentaire en matière de gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du CEHQ ont été établis par celui-ci selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car il n'apporterait pas de renseignement supplémentaire utile à la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2004
(en milliers de dollars pour les tableaux)

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées, compte tenu que le CEHQ ne dispose pas de l'information suffisante pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Impôts fonciers

Les tenants lieux d'impôts fonciers applicables aux barrages de propriété gouvernementale ont été assumés par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et, par conséquent, ne sont pas pris en compte dans les états financiers du CEHQ.

Immobilisations

Les immobilisations acquises depuis le 1er avril 1997 sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative et selon les taux suivants:

Barrages	2 1/2 %
Bâtiments	5 %
Systèmes informatiques	20 %
Matériel et équipement:	
Véhicules lourds	6 2/3 %
Véhicules légers	20 %
Embarcations et équipements connexes	5 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Matériel et équipement de bureau	20 %
Équipement spécialisé	10 %

Les barrages acquis avant le 1er avril 1997 sont amortis de façon dégressive en fonction de leur durée de vie estimative établie à 28 ans. Il en est de même pour le matériel et l'équipement détenus au 1er avril 1997, lesquels sont amortis de façon dégressive sur une durée de vie estimative de cinq ans.

Les immobilisations en voie de réalisation seront amorties à partir du moment où elles seront mises en exploitation, selon les règles décrites précédemment.

CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2004
(en milliers de dollars pour les tableaux)

Contributions reportées du gouvernement du Québec afférentes aux immobilisations

Les contributions relatives au transfert et à l'acquisition d'immobilisations sont intégrées aux résultats, au même titre que l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

À compter de cet exercice, le CEHQ comptabilise ses obligations découlant des congés de maladie, des vacances et des heures supplémentaires cumulés par ses employés. Auparavant, ces dépenses étaient comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les montants étaient payés ou lorsque l'employé utilisait ses congés.

L'application rétroactive de cette modification sans redressement des états financiers des exercices antérieurs a eu pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers :

RÉSULTATS

	2004
Contribution nette du gouvernement du Québec	217,9 $
Traitements et avantages sociaux	217,9

BILAN

	2004
Dû par le gouvernement du Québec	3 064,7 $
Provision pour vacances	830,1
Provision pour heures supplémentaires	146,5
Provision pour congés de maladie	2 088,1

CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2004
(en milliers de dollars pour les tableaux)

4. CONTRIBUTION NETTE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2004	2003
Quote-part des dépenses liées au portefeuille Environnement		
Traitements	8 067,7 $	7 053,7 $
Fonctionnement	3 890,8	5 020,2
	11 958,5 $	**12 073,9 $**
Quote-part des autres dépenses assumées par le gouvernement du Québec		
Avantages sociaux assumés par le ministère de l'Environnement	1 013,6	700,4
Contributions aux régimes de retraite assumées par le Conseil du trésor (note 13)	315,8	285,6
Soutien administratif (note 8)	2 188,0	2 816,5
	3 517,4 $	**3 802,5 $**
Moins		
Revenus versés au Fonds consolidé du revenu	3 838,9	3 090,4
Contribution nette assumée par le gouvernement du Québec provenant du Fonds consolidé du revenu	**11 637,0 $**	**12 786,0 $**
Plus		
Amortissement des contributions reportées du gouvernement du Québec afférentes aux immobilisations	2 267,9	1 735,8
Contribution nette du gouvernement du Québec	**13 904,9 $**	**14 521,8 $**

CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2004
(en milliers de dollars pour les tableaux)

5. ENTENTE — CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

En vertu d'une entente intervenue avec le Curateur public du Québec en janvier 2001, le Centre d'expertise hydrique du Québec assume, pour le compte de ce dernier, la gestion, l'entretien et la surveillance des barrages dont l'administration incombe au Curateur public. En contrepartie, celui-ci transfère au CEHQ les crédits afférents pour le paiement des dépenses effectuées au cours de l'exercice financier.

6. FONDS D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR CERTAINES RÉGIONS SINISTRÉES À LA SUITE DES PLUIES DILUVIENNES SURVENUES LES 19 ET 20 JUILLET 1996

À la suite des pluies diluviennes des 19 et 20 juillet 1996 dans plusieurs régions du Québec, dont le Saguenay, le CEHQ a reçu le mandat de concevoir et de mettre en place un programme de détermination des cotes de crues de récurrence de 20 et de 100 ans. Le CEHQ a aussi reçu le mandat d'établir et de mettre à jour le Répertoire des barrages. Ce répertoire constitue également un document de base pour l'application de la Loi sur la sécurité des barrages. Conséquemment, les dépenses et les investissements afférents à ces activités sont directement assumés par le Fonds d'assistance financière pour les pluies diluviennes.

7. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2004	2003
Transports et communications	701,7 $	640,6 $
Services professionnels	1 164,3	729,7
Entretien et réparation	400,2	302,1
Loyer et taxes sur les barrages de la SIQ	–	2 158,7
Location	488,7	278,2
Fournitures et approvisionnement	1 110,5	896,2
Autres dépenses	25,4	14,7
	3 890,8 $	**5 020,2 $**

CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2004
(en milliers de dollars pour les tableaux)

8. SOUTIEN ADMINISTRATIF

Le ministère de l'Environnement fournit au CEHQ, et ce, sans contrepartie, divers services dont le soutien administratif notamment en matière de ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles dans le cadre de diverses ententes de services.

	2004	2003
Location d'espaces administratifs	734,8 $	669,3 $
Télécommunications	118,8	121,0
Courrier, messagerie, approvisionnement et stationnnement	32,7	31,7
Créances douteuses	1,8	4,6
Soutien administratif selon ententes	1 047,8	1 580,9
Autres charges corporatives	252,1	409,0
	2 188,0 $	**2 816,5 $**

9. DÉBITEURS

	2004	2003
Gestion des barrages publics	270,3 $	73,6 $
Sécurité des barrages	194,4	167,2
Location et concession de lots de grève	114,1	129,1
Contribution du gouvernement du Canada	71,5	–
Autres	5,1	42,0
	655,4 $	**411,9 $**

CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2004
(en milliers de dollars pour les tableaux)

10. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût [1]	Ammortissement cumulé [2]	Valeur nette [3]=[1]-[2]	Valeur nette
Barrages	66 503,5 $	30 247,8 $	36 255,7 $	34 243,6 $
Terrains	15,0	–	15,0	–
Bâtiments	260,8	19,6	241,2	254,3
Matériel et équipement	3 219,9	1 681,4	1 538,5	900,2
Systèmes informatiques	1 829,8	860,4	969,4	779,6
	71 829,0 $	**32 809,2 $**	**39 019,8 $**	**36 177,7 $**
PLUS				
Barrages en construction	6 685,6	–	6 685,6	5 986,8
Systèmes informatiques en développement	597,6	–	597,6	703,2
	79 112,2 $	**32 809,2 $**	**46 303,0 $**	**42 867,7 $**

Au cours de l'exercice, les investissements relatifs aux acquisitions d'immobilisations se sont élevés à près de 5,7 M$ (2002-2003 : 24,9 M$). Le coût des immobilisations a été reconstitué depuis le 1er avril 1997. Bien que la valeur nette de certaines immobilisations soit minime, leur valeur de remplacement peut être importante.

11. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2004	2003
Traitements	695,6 $	352,6 $
Fournisseurs	714,7	380,1
Immobilisations	483,8	1 728,3
	1 894,1 $	**2 461,0 $**

CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2004
(en milliers de dollars pour les tableaux)

12. CONTRIBUTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC AFFÉRENTES AUX IMMOBILISATIONS

	2004	2003
Solde au début	42 867,7 $	19 664,8 $
Quote-part investissement portefeuille Environnement	5 030,8	24 492,4
Autres investissements assumés par le gouvernement du Québec	672,4	446,3
Amortissement des contributions reportées	(2 267,9)	(1 735,8)
	46 303,0 $	**42 867,7 $**

13. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du CEHQ participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du CEHQ imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 315 800 $ (2002-2003 : 285 600 $). Les cotisations du CEHQ envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur et sont assumées par le gouvernement du Québec.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le CEHQ est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et les entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le CEHQ n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2003 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

ANNEXE 1

LISTE DES LOIS QUI RÉGISSENT LE CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC

- Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001)
- Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01)
- Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1)
- Loi sur le ministère de l'Environnement (L.R.Q., c. M-15.2.1)
- Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c.3)
- Loi n° 2 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c.11)
- Loi sur la sécurité des barrages (L.R.Q., c. S-3.1.01)
- Loi sur le régime des eaux (L.R.Q., c. R-13)

ANNEXE 2

SYNTHÈSE DES OBJECTIFS, DES INDICATEURS ET DES RÉSULTATS À L'ÉGARD DU PLAN D'ACTION 2003-2004 DU CEHQ

RÉSULTATS AU REGARD DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PRÉSENTÉS DANS LA CONVENTION DE PERFORMANCE ET D'IMPUTABILITÉ

Cibles	Indicateurs	Résultats
Consacrer au moins 2 % des heures productives à la formation et au perfectionnement	Proportion des heures productives consacrées à la formation et au perfectionnement	1,2 %
Accroître de 5 % les revenus au 31 mars 2004, excluant la vente d'immeubles et les droits annuels exigibles en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages	Pourcentage d'accroissement des revenus	33,3 %
Traiter 80 % des actes statutaires, selon les catégories, dans un délai égal ou inférieur aux délais suivants : • 150 jours civils pour la construction ou la modification de structure d'un barrage • 45 jours civils pour la démolition, le changement d'utilisation ou la cessation définitive ou temporaire de l'exploitation d'un barrage • 8 jours civils pour la modification des plans et devis	Taux de respect des délais de traitement des actes statutaires	94,9 %

ANNEXE 2 (SUITE)

RÉSULTATS AU REGARD DES OBJECTIFS LIÉS AUX DÉFIS 2003-2004

Défi : Poursuivre le développement organisationnel du Centre

Objectifs	Indicateurs	Résultats
Avoir terminé, avant le 31 mars 2004, le plan stratégique 2004-2007	État d'avancement	Planification stratégique amorcée
Avoir élaboré, avant le 15 février 2004, un cadre d'intervention sur la gestion des barrages publics précisant notamment la stratégie relative au maintien des barrages et le rôle du Centre en tant que gestionnaire	État d'avancement	Plan de travail déposé le 13 février 2004 au Comité de pilotage sur la révision des structures de l'État et des programmes gouvernementaux
Avoir élaboré, avant le 15 février 2004, un cadre d'intervention sur l'acquisition et la diffusion de connaissances sur les zones inondables	État d'avancement	Projet de cadre d'intervention déposé le 10 mars 2004 au Comité de direction du CEHQ
Avoir élaboré, avant le 31 mars 2004, un cadre d'intervention en matière de communication	État d'avancement	Projet de cadre d'intervention déposé le 8 décembre 2003 au Comité de direction du CEHQ
Avoir mis en place, avant le 31 mars 2004, la structure organisationnelle et logistique de réponse aux situations d'urgence	État d'avancement	Rapport préliminaire déposé le 31 mars 2004

ANNEXE 2 (SUITE)

RÉSULTATS AU REGARD DES OBJECTIFS LIÉS AUX DÉFIS 2003-2004

Défi : S'engager dans l'amélioration de la performance :
Maintenir à un haut niveau les connaissances et le savoir-faire du personnel

Objectifs	Indicateurs	Résultats
Avoir précisé, avant le 15 décembre 2003, nos objectifs à l'égard de l'amélioration des connaissances et du savoir-faire et avoir revu en conséquence l'objectif relatif à la formation et au perfectionnement	État d'avancement	Portrait préliminaire des besoins de formation et de perfectionnement déposé le 14 novembre 2003 au Comité de direction du CEHQ

Défi : S'engager dans l'amélioration de la performance :
Fournir aux clients une expertise et des services de grande qualité

Objectifs	Indicateurs	Résultats
Effectuer, d'ici le 31 mars 2004, un premier sondage afin de mesurer la satisfaction de la clientèle	État d'avancement	Identification de la clientèle et des principaux paramètres de mesure du sondage complétés
Avoir implanté, avant le 15 février 2004, un système de suivi et de gestion du temps consacré à nos principales activités	État d'avancement	Acquisition au 31 mars 2004, d'un logiciel de suivi et de gestion du temps consacré à nos principales activités
Avoir terminé, au 31 mars 2004, l'inventaire des systèmes utilisant des données à référence spatiale, la mise à niveau des outils géomatiques utilisés au CEHQ et la modélisation des données	État d'avancement	• Réalisation du Système géomatique d'information hydrique (SGIH) • Inventaire complété des systèmes utilisant des données à référence spatiale et modélisation des données

ANNEXE 2 (SUITE)

RÉSULTATS AU REGARD DES OBJECTIFS LIÉS AUX DÉFIS 2003-2004

Défi : S'engager dans l'amélioration de la performance :
Accroître la marge de manœuvre budgétaire du Centre

Objectifs	Indicateurs	Résultats
Avoir terminé, avant le 31 mars 2004, une première évaluation du coût de revient de nos principaux produits et services	État d'avancement	Évaluation du coût de revient des principaux produits et services terminée

Défi : Mener à terme les dossiers prioritaires et stratégiques

Objectifs	Indicateurs	Résultats
Mettre en place, avant le 30 juin 2003, un plan de réhabilitation des stations hydrométriques contaminées au mercure	État d'avancement	Plan de réhabilitation préparé et accepté le 15 juillet 2003
Mettre en œuvre le plan de réhabilitation des stations hydrométriques contaminées au mercure selon le calendrier retenu	État d'avancement	Décontamination de 10 stations hydrométriques contaminées au mercure complétée
Avoir terminé, avant le 31 octobre 2003, la modélisation et les études hydrauliques nécessaires à la détermination, par les municipalités concernées, de solutions permanentes à la problématique liée à la qualité de l'approvisionnement en eau potable lors des périodes d'étiage critique à la rivière des Mille Îles	État d'avancement	Modélisation et études hydrauliques terminées en janvier et février 2004
Avoir révisé, avant le 31 mars 2004, les cotes de crues de 2, 20, et 100 ans pour les rivières Chaudières, des Mille Îles, des Prairies et Châteauguay	État d'avancement	• Cotes de crues révisées pour la rivière Chaudière le 10 mars 2004 • Mandat retardé pour les rivières des Mille Îles et des Prairies • Mandat reporté pour la rivière Châteauguay

ANNEXE 2 (SUITE)

RÉSULTATS AU REGARD DES OBJECTIFS LIÉS AUX DÉFIS 2003-2004

Défi : Mener à terme les dossiers prioritaires et stratégiques

Objectifs	Indicateurs	Résultats
Avoir soumis à l'approbation des autorités gouvernementales, avant le 31 mars 2004, un projet de loi spéciale sur la détermination du domaine hydrique de l'État et la gestion de la plaine inondable du Haut-Richelieu	État d'avancement	• Édition préliminaire de la nouvelle carte de la zone inondable • Édition préliminaire de la limite proposée du domaine hydrique de l'État • Édition préliminaire des limites des secteurs à protéger sur le plan écologique • Ébauche d'un projet de loi concernant la délimitation du domaine hydrique de l'État le long de certaines parties de la rivière Richelieu ainsi que la gestion et la protection de ses rives, de son littoral et de sa plaine inondable

Défi : Soutenir la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau

Objectifs	Indicateurs	Résultats
À déterminer selon les priorités ministérielles et les ressources disponibles	s. o.	s. o.



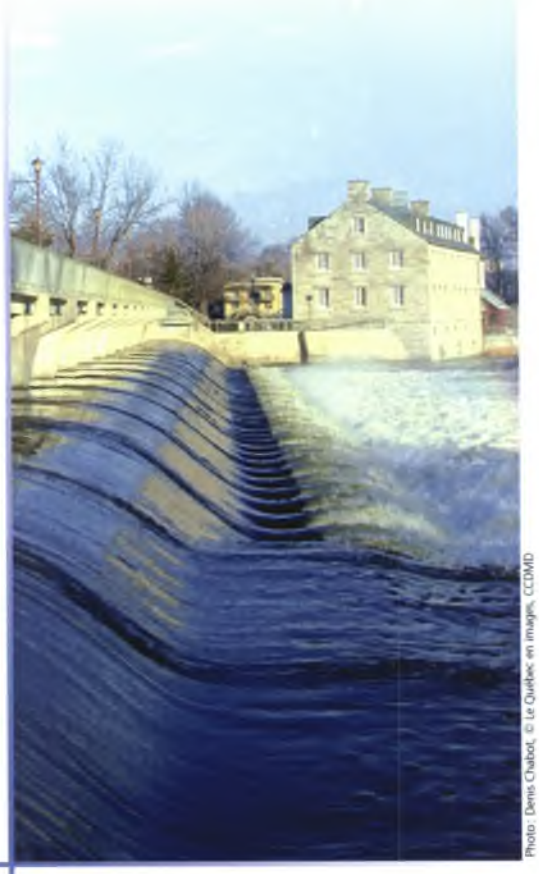


Photo : Denis Chalbot, © Le Québec en images, CCDMD

Pour des renseignements généraux, contactez
le Centre d'information du ministère de l'Environnement.

Centre d'information
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, rez-de-chaussée
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone :
Québec (appel local) : (418) 521-3830
Ailleurs au Québec : 1 800 561-1616
Télécopieur : (418) 646-5974
Courriel : info@menv.gouv.qc.ca
Internet : www.menv.gouv.qc.ca

Photos : Centre d'expertise hydrique du Québec

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec, 2003
ISBN 2-550-43458-7
Envirodoq : ENV/2002/0300
6180-04-10

Centre d'expertise hydrique
Québec